PROJET CULTUREL- PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher





PREAMBULE/

PETR - Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est porté par un Syndicat Mixte. Reconnu par le préfet de Région en 2003, il est composé de 6 Communautés de Communes (du Pays d'Huriel, de la Région de Montmarault, du Pays de Tronçais, de Commentry/Néris-les-Bains, du Val de Cher et du Pays de Marcillat-en-Combraille) et de l'Agglomération de Montluçon. Il compte 95 communes et environ 115 524 habitants. Il a été transformé en Pôle d'équilibré territorial et rural le 28 novembre 2014 par arrêté du Préfet de l'Allier.

Le PETR se caractérise par une agglomération centrale qui avec la communauté de Communes de Commentry-Néris-Les-Bains constitue le cœur urbain et économique du Pays concentrant la majorité des services. Le territoire du Pays est structuré en second temps par des pôles intermédiaires (Huriel, Marcillat-en-Combraille, Montmarault, Cosne d'Allier, Vallon en Sully, Villefranche d'Allier, Cérilly, Ainay le château) rassemblant les services principaux dans la couronne rurale.

Les objectifs du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en matière de Politique Culturelle sont basés sur :

Une identité et attractivité culturelles à affirmer et révéler

Mise en synergie et optimisation des ressources culturelles du territoire

Le projet repose sur les grandes orientations suivantes :

- → Renforcer la synergie urbain/rurale dans le secteur culturel
- → Développer un environnement culturel attractif et le rendre visible aux populations locales, touristes et nouveaux arrivants
- → Promouvoir une image positive du Pays
- → Attirer de nouveaux arrivants

PROJET CULTUREL

Axe 1 : Valoriser les richesses locales à forte image et rayonnement

1) Développer des actions à fort rayonnement qui devront mettre en valeur des sites patrimoniaux majeurs du territoire et favoriser l'émergence d'un pôle « Spectacle Vivant » ouvert sur d'autres « champs artistiques et culturels »

VALORISER LE TRAVAIL DE MEMOIRE EN MATIERE DE PATRIMOINE MEDIEVAL, ECONOMIQUE ET INDUSTRIELDANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

- → Développement des animations et du projet scientifique et culturel autour du musée du Canal de Berry
- → Valorisation des collections du CRAIUM et développement de lieux de création contemporaine « Arts et Industrie », d'un espace et actions d'interprétation du Patrimoine industriel et médiéval

ACTIONS DE RAYONNEMENT REGIONAL VISANT LA VALORISATION DE SITES PATRIMONIAUX MAJEURS DU TERRITOIRE

→ Festivals et actions de médiation culturelle favorisant le rayonnement et l'attractivité de sites et/ou éléments patrimoniaux majeurs du territoire

RENFORCEMENT DU POLE THEATRE AUTOUR DE LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS ET DE LA CONSTITUTION D'UNE IMAGE ATTRACTIVE DU TERRITOIRE

- → Développement de la formation théâtrale du public jeune et adulte avec le conservatoire à rayonnement départemental de Montluçon en partenariat avec le CDN et les compagnies théâtrales professionnelles du territoire
- → Développement de projets culturels création/diffusion favorisant l'échange entre amateurs et professionnels sur l'ensemble du territoire du PETR.
- → Accompagnement de la structuration d'un pôle régional des arts du cirque

RENFORCEMENT DES POLES MUSIQUE DU TERRITOIRE EN PRENANT APPUI SUR LE MUPOP.

- → Projet scientifique et culturel d'un musée national et Centre de ressources sur les musiques populaires
- → Actions culturelles et éducatives dans le domaine des musiques actuelles, vivantes et populaires
- → Participation au développement de la diffusion musicale ou d'événements musicaux sur le plan local et régional et accompagnement de pôles relais territoriaux

- 2) Accompagner des projets culturels d'envergure et de qualité artistiques en faveur de la création artistique autour de l'image et s'inscrivant de manière pérenne sur le territoire
- → Aider le parcours et la professionnalisation de jeunes artistes en devenir
- → Diffuser la création contemporaine sur le territoire et au niveau régional
- → Créer des animations pour les jeunes de 8 à 17 ans

POURSUITE DE LA STRUCTURATION DU POLE ART ET ARTISANAT D'ART A HURIEL

Axe 2 : Mettre en réseau les initiatives locales

 1) Organisation des acteurs culturels sur le territoire du Pays en vue d'un développement des synergies urbain/rurale et d'un élargissement des publics

RENFORCEMENT DE L'ACTION TERRITORIALE REALISEE PAR LE CDN, LES COMPAGNIES PROFESSIONNELLES DE THEATRES ET ACTEURS DU SPECTACLE VIVANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS ET DES EPCI ADHERENTES.

- → Programme de sensibilisation et d'initiation aux arts de la scène et du spectacle vivant privilégiant la coopération des structures à dimension éducative (CLSH, écoles...).
- → Mise en œuvre de projets communs aux 7 EPCI dans le domaine de la création et de la diffusion dans le domaine des arts du Théâtre et du spectacle vivant.
 - → Réalisation d'une communication commune au travers d'un guide Culturel

FAVORISER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS CULTURELS ET DU SPECTACLE VIVANT SUR LE PAYS

- → Mutualisation et conventionnement des acteurs culturels de la ville de Montluçon au profit de la mise en place d'un projet culturel commun, point de départ à une extension sur l'ensemble du territoire.
- → Favoriser les fonctions centre de ressources artistiques dont numériques sur le territoire et les vers les établissements scolaires et les associations culturelles

ACCOMPAGNER LES ACTIONS DU CONSERVATOIRE de MONTLUCON autour DE LA MISE EN RESEAU DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MUSICAL DU PAYS

- → Mutualiser les recrutements
- → Equilibrer les enseignements sur le territoire

- → Aider les communautés de communes à se doter des compétences propres à la gestion des écoles de musique dans le but de travailler à terme en réseau
- → Inciter à l'harmonisation des tarifs d'inscription
- → Faciliter la complémentarité d'enseignement entre le conservatoire et les écoles communales, intercommunales et associatives
- → Diversifier l'offre d'enseignement
- → Améliorer la qualification des enseignants dans tous les établissements

DEVELOPPEMENT DE l'ENTREPRENARIAT CULTUREL

 2) Structuration des outils de diffusion et d'accès à la lecture publique et émergence de manifestations autour de la lecture à partir de thématiques originales

FACILITER L'ACCES AUX RESSOURCES NUMERIQUES

- → Harmoniser les systèmes informatiques en partenariat avec la bibliothèque départementale
- → Participer au développement des services multimédias dans les bibliothèques municipales et points lectures.

ANIMER LE TERRITOIRE

- → Favoriser le travail en réseau des Bibliothèques municipales et points lectures au moins à l'échelle des Communautés de Communes
- → Accompagner la création de médiathèques intercommunales notamment dans certains territoires déficients.

RENFORCER LE LIEN LECTURE PUBLIQUE / JEUNESSE ET PERSONNES AGEESACCOMPAGNER DES EVENEMENTIELS A PARTIR DE THEMATIQUES ORIGINALES

→ Participer à des animations reliées aux événements nationaux ou définies à l'échelle départementale ou du Pays abordant le thème du livre à partir de thématiques transversales.